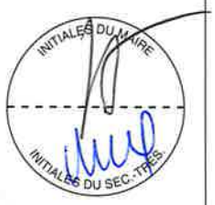

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 19 octobre 2018 à 19 h 00 au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

Étaient présents : la conseillère madame Suzanne Paradis et les conseillers messieurs, André Cliche, Eric Johnston, Jean-Luc Groulx et Yvon Paradis.

Était absent : le conseiller monsieur David Zgodzinski

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali.

Était aussi présente : madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 h.

2018-10-374 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2018 ;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION

DÉCLARATION DU MAIRE

4.1 Rapport du maire et des présidents de comité ;

5. ADMINISTRATION

5.1 Dépôt des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de septembre 2018 ;
5.2 Adoption du règlement 2012-359-2 amendant le règlement 2012-359 concernant le code de déontologie des employés de la municipalité de Wentworth-Nord;
5.3 Avis de motion, présentation et adoption du projet de règlement 2018-537 abrogeant le règlement 2010-312 relatif au traitement des élus municipaux ;
5.4 Avis de motion, présentation et adoption du projet de règlement 2018-536 décrétant les modalités de consommation de cannabis sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord ;
5.5 Amendement à la résolution 2018-06-228 – Approbation de la liste officielle des personnes endettées envers la municipalité avec ou sans modification (vente des immeubles pour non-paiement de taxes – année 2017) ;
5.6 Nomination du secrétaire-trésorier adjoint ;
5.7 Invitation au MAMOT – rencontre avec les membres du Conseil ;
5.8 Nomination au poste de coordonnatrice à l'Urbanisme et à l'Environnement ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

5.9 Nomination au poste d'attachée d'administration à la direction générale et à la mairie ;
5.10 Embauche d'une adjointe administrative au service de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture, à la Sécurité incendie et aux Travaux publics ;
5.11 Demande de subvention – Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;
5.12 Autorisation de mandater le directeur de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture pour présenter pour et au nom de la municipalité une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;
5.13 Octroi du contrat de déneigement pour le secteur de St-Michel ;
5.14 Fin d'emploi – Employée #22-0107

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-18, et # 2018-19 des pompiers et premiers répondants ;
6.2 Recommandation d'embauche – technicien en prévention et en sécurité incendie (TPI) ;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
8.1 Avis de motion, présentation et adoption du projet de règlement 2018-530-1 amendant le règlement 2018-530 concernant le Programme ÉcoPrêt – Programme d'aide pour le remplacement des installations septiques ;

9. URBANISME ET ZONAGE
9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 30 septembre 2018 ;
9.2. Dérogation mineure 2018- 0382 – Galerie, 3283 rue Gravel ;
9.3. Dérogation mineure 2018-0379 – Garage détaché, 1416 rue Presqu'Île ;
9.4. PIIA 2018-0374 – Modification implantation bâtiment principal 2826 Lac-Farmer ;
9.5. PIIA 2018-0145 – Enseigne au lac Grothé ;
9.6. Dérogation mineure 2018-0352 – Quai au lac Saint-François-Xavier (459, Sunny Side) ;
9.7. Dérogation mineure 2018-0372 – Lotissement sur la rue Gravel ;
9.8. Dérogation mineure 2018-0376 – Garage détaché, 1535, chemin Lobel ;
9.9. PIIA 2018-0366 – Garage détaché, 1535, chemin Lobel ;
9.10. Dérogation mineure 2018-0381 – Garage atelier détaché, 3417, rue Chisholm ;
9.11. PIIA 2018-0383 - Garage atelier détaché, 3417, rue Chisholm ;
9.12. PIIA 2018-0319 – Construction neuve sur la route Principale (2e analyse) ;
9.13. PIIA 2018-0357 – Agrandissement, 3376, 22e Rue ;
9.14. PIIA 2018-0375 – Bâtiment accessoire, 226 rue Bray ;
9.15. PIIA 2018-0384 – Bâtiment accessoire, 1906 Notre-Dame-Sud ;
9.16. PIIA 2018-0406 – Projet de lotissement au lac Gustave ;
9.17. Dérogation mineure 2018-0218 – Quai du Domaine ;
9.18. Renouvellement – mandat des membres du Comité consultatif d'Urbanisme ;
9.19. Modifications à la résolution 2018-01-030 concernant les dates de réunions du CCU ;
9.20. Avis de motion du projet de règlement de zonage 2017-498-2 amendant le règlement 2017-498 ;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
10.1. Nomination au Comité des sentiers ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2018-10-375 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2018.

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

2018-10-376 **ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de septembre 2018

FONDS D'ADMINISTRATION 2017		**FONDS D'ADMINISTRATION 2018**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	19 047.16 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	77 191.84 $
Déneigement :		Déneigement :	
Remboursement en capital & Intérêts	8 064.51 $	Remboursement en capital & Intérêts	7 203.12 $
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	81 289.27 $	Salaires nets :	75 864.58 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	34 083.36 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	63 785.97 $
ACHATS (lot 11) :	72 738.15 $	**ACHATS** (lot 11) :	149 640.44 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	77 595.69 $
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2017		**Année 2018**	
Route Thurson	382 502.12 $	Entretien des routes	2 149.62 $
Stationnement Thurson	500.00 $	Rénovation église Laurel	4 034.23 $
Mobilier administration	481.10 $		
Sentier Laurel	6 713.95 $		
Parc Laurel	629.92 $		
TOTAL	**606 049.54 $**	**TOTAL**	**457 465.49 $**

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

2018-10-377

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-359-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2012-359 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités d'adopter, par règlement, un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet ;

ATTENDU QUE depuis peu, *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* intègre un nouvel article ;

ATTENDU QUE toute modification à un code d'éthique et de déontologie, que ce soit pour les élus ou les employés municipaux, doit être faite suivant une procédure particulière prévue à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement a été dûment donné par le conseiller, André Cliche lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 septembre 2018

ATTENDU QU'il a été proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur David Zgodzinski d'adopter le projet de règlement 2012-359-2 amendant le règlement 2012-359 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Wentworth-Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que le règlement 2012-359-2 amendant le règlement 2012-359 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Wentworth-Nord soit adopté.

2018-10-378

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-537 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-312 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La conseillère Suzanne Paradis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2018-537 abrogeant le règlement 2010-312 relatif au traitement des élus municipaux sera adopté. L'objet du présent projet de règlement est également présenté.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le projet de règlement 2018-537 abrogeant le règlement 2010-312 relatif au traitement des élus municipaux.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

2018-10-379

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-536 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS ENTOURANT LA CONSOMMATION DE CANNABIS DANS LES ENDROITS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

La conseillère Suzanne Paradis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2018-536 décrétant les modalités entourant la consommation de cannabis dans les endroits publics sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord sera adopté. L'objet du présent projet de règlement est également présenté.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le projet de règlement 2018-536 décrétant la consommation de cannabis dans les endroits publics sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord.

2018-10-380

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2018-06-228 – APPROBATION DE LA LISTE OFFICIELLE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AVEC OU SANS MODIFICATION (VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – ANNÉE 2017)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2018-06-228 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le texte du dernier paragraphe ;

QUE madame Marie-France Matteau, directrice des Services comptables et secrétaire-trésorière adjointe, soit mandatée pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'aura été faite, ainsi que sur certains immeubles déterminés par le Conseil

par le texte suivant :

QUE monsieur Stéphane Legault, directeur du service de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture, soit mandaté pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'aura été faite sur certains immeubles définis par le conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'amender la résolution 2018-06-228 en modifiant le dernier paragraphe par : *« Que monsieur Stéphane Legault, directeur du service de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture, soit mandaté pour assister à cette vente et se porter adjudicataire des immeubles pour lesquels aucune offre n'aura été faite sur certains immeubles définis par le conseil. »*

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

2018-06-381 **NOMINATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 20 juillet 2018, monsieur Emmanuel Farmer avait été nommé Secrétaire-trésorier adjoint par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-France Matteau a été nommée au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière lors de la séance du 21 septembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de nommer monsieur Emmanuel Farmer Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur du service d'Urbanisme et d'Environnement.

2018-10-382 **INVITATION AU MAMOT – RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que la municipalité de Wentworth-Nord invite mesdames Marie-Noël Roy et Claudette Larouche du MAMOT afin de présenter les programmes et services offerts par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

2018-10-383 **NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Desjardins est présentement à l'emploi de la municipalité de Wentworth-Nord à titre d'inspectrice au service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une réorganisation administrative ;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Desjardins est à l'emploi de la municipalité depuis le 24 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Desjardins est bachelière et est membre de l'Ordre des urbanistes depuis le 7 février 2017 ;

CONSIDÉRANT les fonctions de gestion associées à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de nommer madame Geneviève Desjardins à titre de coordonnatrice en Urbanisme et en Environnement, de mandater la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à négocier les termes et conditions associées à ce poste et d'aviser le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Wentworth-Nord CSN en ce sens.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

2018-10-384

NOMINATION AU POSTE D'ATTACHÉE D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET À LA MAIRIE

CONSIDÉRANT QUE madame Andrée-Anne Delisle occupe le poste d'attachée d'administration à la Direction générale et à la Mairie, en remplacement de madame Carole Bissonnette, depuis le mois de novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une réorganisation administrative ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de nommer madame Andrée-Anne Delisle à titre d'attachée d'administration à la Direction générale et à la Mairie.

2018-10-385

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE, DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE madame Alexandra Godin occupe le poste d'adjointe administrative au service de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture, de la Sécurité incendie et des Travaux publics en remplacement de madame Andrée-Anne Delisle, depuis le 6 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Andrée-Anne Delisle au poste d'attachée d'administration à la Direction générale et à la Mairie ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de procéder à l'embauche permanente de madame Alexandra Godin et de lui permettre de bénéficier des avantages associés à son poste. Les assurances entreront en vigueur à la date de cette embauche et la contribution au fonds de pension sera effective deux mois après la date d'embauche.

2018-10-386

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale de la MRC des Pays-d'en-Haut et des municipalités constituantes est échue.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Wentworth-Nord réalisent une démarche conjointe de révision de la politique familiale et de celle des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Wentworth-Nord présentent une demande d'appui financier admissible pour bonifier la révision du volet de la politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

d'autoriser madame Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la municipalité de Wentworth-Nord tous les documents relatifs à la demande de subvention relative au Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

de confirmer que monsieur Jean-Luc Groulx est l'élu responsable des questions familiales.

2018-10-387 **AUTORISATION DE MANDATER LE DIRECTEUR DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE À PRÉSENTER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUES D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)**

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

d'autoriser monsieur Stéphane Legault, directeur de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture à présenter pour et au nom de la municipalité une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratiques d'activités de plein air auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

2018-10-388 **APPEL D'OFFRES 2018-09-06 – AMENDÉ – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX « SECTEUR ST-MICHEL » 2018-2021, 2021-2022 ET 2022-2023 EN OPTION – OCTROI DU CONTRAT,**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public # 2018-09-06 – amendé – Déneigement des chemins municipaux 2018-2021, 2021-2022 et 2022-2023 en option, publié sur SEAO ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions tenue le 5 octobre 2018 à 10 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme d'Excavation Gagné et Fils Inc. a été reçue pour le secteur de St-Michel ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un nouvel appel d'offres #2018-10-17 sur SEAO pour le déneigement des chemins municipaux 2018-2021, 2021-2022 et 2022-2023 en option pour les secteurs de Laurel et de Montfort ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ne souhaitent pas divulguer le montant du contrat octroyé à Excavation Gagné & Fils Inc. pour le secteur de Saint-Michel pour ne pas nuire à la libre concurrence entre les entrepreneurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat de déneigement du secteur Saint-Michel pour le déneigement des chemins municipaux 2018-2021, 2021-2022, 2022-2023 en option à Excavation Gagné et Fils Inc. et de divulguer le montant de ce contrat lorsque les soumissions des secteurs Montfort et Laurel seront ouvertes et connues.

2018-10-389

FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉE #22-0107

CONSIDÉRANT QUE l'employée #22-0107 était engagée comme première répondante au service de la Sécurité incendie et des premiers répondants depuis le 12 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'employée #22-0107 n'a pas rempli les exigences du poste en matière d'assiduité au cours des cinq dernières années ;

CONSIDÉRANT la correspondance de fin d'emploi acheminée, par courriel, par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité le 17 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'entériner la fin d'emploi de l'employée #22-0107.

2018-10-390

DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2018-18 et 2018-19 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2018-18 et 2018-19 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

Date	Adresse	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
28 août	2150 Lac Richer	12	299.73 $	
31 août	138 Lac Noiret	18	465.24 $	
8 sept	167 Bonanza	12	313.14 $	Oui
9 sept	1156 Notre Dame N	9	214.74 $	
12 sept	106 Baie du Lac	12	317.61 $	Oui

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

	Vingt Sous			
15 sept	381 Principale	6	174.45 $	
			1 784.91 $	

Premiers répondants	456.30 $
Prévention	53.68 $
Divers en caserne	737.15 $
- Travail administratif	4 950.15 $
Garde externe	941.92 $
Pratique premiers répondants	
Pratique pompiers	1 192.96 $
Formation pompier	
TOTAL :	**10 117.07 $**

2018-10-391 **RECOMMANDATION D'EMBAUCHE – TECHNICIEN EN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ INCENDIE (TPI)**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de la Sécurité incendie, sécurité civile et premiers répondants d'embaucher monsieur Jean-François Thérien à titre de technicien en prévention et Sécurité incendie (TPI)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil, d'autoriser l'embauche de monsieur Jean-François Thérien à titre de technicien en Prévention et Sécurité incendie (TPI).

2018-10-392 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-530-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2018-530 CONCERNANT LE PROGRAMME ÉCOPRÊT – PROGRAMME D'AIDE POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Le conseiller Yvon Paradis donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement 2018-530-1 amendant le règlement 2018-530 concernant le Programme ÉcoPrêt – Programme d'aide pour le remplacement des installations septiques sera adopté. L'objet du présent projet de règlement est également présenté.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le projet de règlement 2018-530-1 amendant le règlement 2018-530 concernant le Programme ÉcoPrêt – Programme d'aide pour le remplacement des installations septiques.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

2018-10-393 **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2018**

La liste de tous les permis émis du 1er au 30 septembre 2018 est déposée.

2018-10-394 **DÉROGATION MINEURE 2018-0382 – GALERIE AU 3283, RUE GRAVEL**

CONSIDÉRANT l'étroitesse du terrain ;

CONSIDÉRANT la bande de protection riveraine et la marge avant se chevauchent à l'emplacement de la résidence ;

CONSIDÉRANT la falaise située très près de l'arrière la maison ainsi que le débit d'eau qui s'en écoule lorsqu'il pleut ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau en question entraîne de l'érosion et entraîne des sédiments dans le lac Laurel ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conserver un dégagement entre le haut des fondations et le niveau du sol ;

CONSIDÉRANT QUE ce dégagement nécessite l'aménagement d'une structure permettant d'accéder à la porte d'entrée ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle résidence comporte une galerie de moins que l'ancienne

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer une dérogation mineure aux demandeurs pour leur permettre d'aménager une galerie de 4' x 20', située partiellement en bande riveraine et partiellement dans la marge avant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure des demandeurs pour leur permettre d'aménager une galerie de 4' x 20', située partiellement en bande riveraine et partiellement dans la marge avant.

2018-10-395 **DÉROGATION MINEURE 2018-0379 – GARAGE DÉTACHÉ, 1416 RUE PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure 2017-0313 a été octroyée au demandeur pour autoriser la construction d'un garage détaché situé à 2.5 et 4,5 mètres de la ligne de propriété latérale ;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale dans la zone H-28 est de 4.5 m et que la marge avant est de 7,5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de la dalle du garage ont été effectués de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire et l'entrepreneur ont cru être au bon endroit compte tenu de la localisation de ce qu'ils croyaient être des bornes d'arpentage ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la plus grande proximité du garage avec la limite de propriété voisine ne causera pas de perte de jouissance de sa propriété au voisin ;

CONSIDÉRANT QUE la correction des travaux réalisés entraînerait une perte financière importante au demandeur et aurait un impact esthétique négatif ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer une dérogation mineure autorisant de conserver l'implantation du garage à une distance de 2,2 et 3,9 mètres de la ligne latérale et à 7,1 mètres de la ligne avant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure autorisant de conserver l'implantation du garage à une distance de 2,2 et 3,9 mètres de la ligne latérale et à 7,1 mètres de la ligne avant.

2018-10-396 **PIIA 2018-0374 – MODIFICATION IMPLANTATION BÂTIMENT PRINCIPAL 2826, CHEMIN DU LAC-FARMER**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement n° 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT l'alignement des résidences du secteur

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter la modification de l'implantation de la résidence proposée par le demandeur dans le cadre du permis de construction 2018-0377 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la modification de l'implantation de la résidence proposée par le demandeur dans le cadre du permis de construction 2018-0377.

2018-10-397 **PIIA 2018-0145 – ENSEIGNE LAC GROTHÉ**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement n° 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des options présentées par l'association du lac Grothé ne sont pas conformes à la réglementation parce que situées dans un milieu humide ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter la proposition #1 des demandeurs, soit l'installation de l'enseigne de l'Association du côté nord du chemin du La-Farmer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par monsieur Yvon Paradis

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la proposition #1 des demandeurs, soit l'installation de l'enseigne de l'Association du côté nord du chemin du La-Farmer.

2018-10-398

DÉROGATION MINEURE 2018-0352 – QUAI AU LAC SAINT-FRANÇOIS-XAVIER (459, SUNNY SIDE)

CONSIDÉRANT qu'une partie du quai est dérogatoire, mais protégé par droit acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du quai qui était protégée par droit acquis a une superficie totale de 12.8 m2 ;

CONSIDÉRANT QUE le quai actuel a une superficie de 28,2 m2 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2017-498 fixe la superficie maximale d'un quai à 20 m2 ;

CONSIDÉRANT QUE le quai actuel ne cause pas de préjudice aux voisins quant à la jouissance de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le quai ne constitue pas une entrave à la navigation et qu'il n'y a pas d'enjeux pour la sécurité des plaisanciers ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du quai permet une plus grande stabilité, permettant d'accueillir des visiteurs à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence est actuellement accessible uniquement par voie d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer la dérogation mineure 2018-0352 permettant de conserver la superficie et les dimensions actuelles du quai. Cependant, la portion flottante de l'ancien quai devra être retirée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure du demandeur permettant de conserver la superficie et les dimensions actuelles du quai. Cependant, la portion flottante de l'ancien quai devra être retirée.

2018-10-399

DÉROGATION MINEURE 2018-0372 – LOTISSEMENT SUR LA RUE GRAVEL

CONSIDÉRANT QUE la zone H-37 exige une superficie minimale de 5 000 m2 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 708 731, avec ses 630,9 m2, est dérogatoire, mais protégé par droit acquis ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 708 730, avec ses 2529.9 m2, est également dérogatoire et protégé par droit acquis ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une des allées d'accès permettant d'accéder à la résidence située au 3297, chemin Gravel est située sur le lot 5 708 730 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 708 730 souhaite vendre cette portion de lot à son voisin pour normaliser la situation de l'allée d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de 153,6 m^2 au lot dérogatoire 5 708 731 est permis par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la soustraction de 153,6 m^2 au lot dérogatoire 5 708 730 n'est pas permise par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la portion soustraite n'est pas utilisable par son propriétaire actuel en raison de la configuration du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer une dérogation mineure autorisant la soustraction de 153,6 mètres au lot 5 708 730 pour le fusionner au lot 5 708 731 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement que l'octroi de la dérogation mineure soit conditionnel à la fusion du nouveau lot créé et du lot 5 708 732.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la dérogation mineure 2018-0372 autorisant la soustraction de 153,6 mètres au lot 5 708 730 pour le fusionner au lot 5 708 731 et l'octroi de cette dérogation mineure est conditionnel à la fusion du nouveau lot créé et du lot 5 708 732 ;

2018-10-400 **DÉROGATION MINEURE 2018-0376 – GARAGE DÉTACHÉ, 1535 CHEMIN LOBEL**

CONSIDÉRANT la topographie du terrain et l'emplacement du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement proposé permet de créer un ensemble intéressant qui exploite avantageusement la falaise située à l'arrière du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la marge latérale n'affectera pas la jouissance de leur propriété par les voisins ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer la demande de dérogation permettant de délivrer le permis 2018-0365 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la dérogation mineure du demandeur permettant de délivrer le permis 2018-0365.

2018-10-401 **PIIA 2018-0366 – GARAGE DÉTACHÉ, 1535 CHEMIN LOBEL**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement n° 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement proposé permet de créer un ensemble intéressant qui exploite avantageusement la falaise située à l'arrière du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'approuver le projet de bâtiment accessoire faisant l'objet du permis 2018-0365 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet de bâtiment accessoire faisant l'objet du permis 2018-0365.

2018-10-402 **DÉROGATION MINEURE 2018-0381 – GARAGE-ATELIER DÉTACHÉ 3417, RUE CHISHOLM**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire un garage détaché de 107 m^2, représentant 124 % de la superficie de la résidence principale ;

CONSIDÉRANT QUE le garage proposé occuperait une superficie de 5,84 % d'un terrain de 1 829,3 m^2 ;

CONSIDÉRANT QUE le garage proposé aurait une hauteur de 6,4 m alors que le bâtiment principal a une hauteur de 4,6 m ;

CONSIDÉRANT QUE le garage proposé serait situé dans une portion surélevée du terrain, donc plus haut que la maison ;

CONSIDÉRANT QU'un garage d'une telle superficie serait plus adapté dans une zone commerciale ou sur un terrain beaucoup plus grand ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure telle que présentée par le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en Urbanisme recommandent d'octroyer une dérogation pour un projet qui aurait une superficie 86 m^2, soit 100 % de la résidence, plutôt que 124 % ce qui représenterait alors un coefficient d'emprise au sol de 4.70 %. Le CCU recommande également d'accepter la hauteur proposée de 6,4 m.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a été informé de la décision des membres du CCU et qu'il est d'accord avec la recommandation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter la dérogation pour un projet d'une superficie 86 m2, soit 100 % de la résidence, plutôt que 124 % ce qui représenterait alors un coefficient d'emprise au sol de 4.70 %. Les membres du Conseil acceptent également la hauteur proposée de 6,4 m.

2018-10-403 **PIIA 2018-0383 – GARAGE-ATELIER DÉTACHÉ AU 3417, RUE CHISHOLM**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE le volume du bâtiment proposé ne permet pas une intégration harmonieuse de celui-ci à son environnement ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Comité par sa résolution en regard de la dérogation mineure 2018-0381 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent au Conseil de ne pas accepter le projet tel que présenté par le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme proposent plutôt aux membres du Conseil d'accepter le projet en imposant une superficie maximale de 86 m^2, de façon à ce que le bâtiment principal ne soit pas visuellement dominé par le bâtiment accessoire proposé ;

CONSIDÉRANT QUE le reste du projet est acceptable et s'insérera bien dans son environnement si sa superficie est réduite.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet en imposant une superficie maximale de 86 m2, de façon à ce que le bâtiment principal ne soit pas visuellement dominé par le bâtiment accessoire proposé.

2018-10-404 **PIIA 2018-0319 – CONSTRUCTION NEUVE SUR LA ROUTE PRINCIPALE (2E ANALYSE)**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-084 adoptée à la séance du CCU du 23 août 2018 et les recommandations qui étaient faites aux demandeurs ;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un élément architectural, un porche, à l'avant de la maison de façon à briser l'effet de « rectangle » du bâtiment projeté ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter le projet tel que révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet du demandeur tel que révisé.

2018-10-405 **PIIA 2018-0357 – AGRANDISSEMENT – 3376, 22E RUE**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé s'intègre bien au bâtiment existant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter le projet d'agrandissement faisant l'objet du permis 2018-0101 ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet d'agrandissement faisant l'objet du permis 2018-0101.

2018-10-406 **PIIA 2018-0375 – BÂTIMENT ACCESSOIRE – 266, RUE BRAY**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire (remise) projeté s'intègre bien au bâtiment principal, tant par son style que par les matériaux choisis ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter le projet de bâtiment accessoire faisant l'objet du permis 2018-0360

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet de bâtiment accessoire faisant l'objet du permis 2018-0360.

2018-10-407 **PIIA 2018-0384 – BÂTIMENT ACCESSOIRE AU 1906, NOTRE-DAME-SUD**

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation contenus au règlement no 2017-501 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché projeté s'intègre bien au bâtiment principal et au terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux tient compte de la nécessité prochaine de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter le projet d'agrandissement faisant l'objet du permis 2018-0373 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet d'agrandissement faisant l'objet du permis 2018-0373.

2018-10-408 **PIIA 2018-0406 – PROJET DE LOTISSEMENT AU LAC GUSTAVE**

CONSIDÉRANT QUE ONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement du demandeur répond aux critères d'évaluation du règlement no 2017-501 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet de lotissement visé par la demande de permis 2018-9010.

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement devra cependant être modifié pour répartir le lot « parc » entre les deux lots adjacents, le Conseil ayant déjà mentionné qu'il souhaitait obtenir la contribution pour fins de parcs et espaces verts en argent plutôt qu'en terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le projet de lotissement visé par la demande de permis 2018-9010. Le plan projet de lotissement devra cependant être modifié pour répartir le lot « parc » entre les deux lots adjacents, le Conseil ayant déjà mentionné qu'il souhaitait obtenir la contribution pour fins de parcs et espaces verts en argent plutôt qu'en terrain ;

2018-10-409

DÉROGATION MINEURE 2018-0218 – SUPERFICIE D'UN QUAI AU 1849, RUE DU DOMAINE

CONSIDÉRANT QUE le quai visé par la demande est en place depuis 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'en 2006 c'est le règlement de zonage n° 97 qui était en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le quai a 40.38 m^2 alors que le règlement n° 97 imposait un maximum de 20 m2 ;

CONSIDÉRANT QUE le quai a une longueur de 18.5 m alors que le règlement n° 97 imposait une longueur maximale de 15 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la passerelle du quai a une largeur de 1.2 m ;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme permet à l'ensemble d'avoir plus de stabilité ;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de l'eau au bout du quai varie entre 50 cm et 80 cm, ce qui est à peine suffisant pour faire accoster un bateau ;

CONSIDÉRANT QUE le quai est situé dans une baie et que par conséquent il n'entrave nullement la navigation sur le lac ;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement causerait un préjudice sérieux aux demandeurs, soit la perte de jouissance de leur quai par l'impossibilité d'y amarrer un bateau ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure n'entraîne pas de perte de jouissance de leur propriété aux voisins ;

CONSIDÉRANT QUE les considérations esthétiques soulevées par les demandeurs n'ont pas influencé la recommandation du Comité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'octroyer la dérogation mineure aux demandeurs, leur permettant de conserver leur quai tel quel.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Jean-Luc Groulx

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'octroyer une dérogation mineure aux demandeurs, leur permettant de conserver leur quai tel quel.

2018-10-410 **RENOUVELLEMENT – MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du C.C.U. associés aux sièges pairs vient à échéance en novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de 2 ans ;

CONSIDÉRANT QUE trois sièges sur six sont renouvelables à chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite renouveler le mandat des membres ayant été nommés en novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler le mandat des membres suivants du C.C.U. :

Le secteur Monfort :
Mme Diane Ouellette, pour le siège n° 2

Le secteur Laurel :
Mme Manon Hétu, pour le siège n° 4

Le secteur Saint-Michel :
M. William Gagné, pour le siège n° 6

2018-10-411 **MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2018-01-030 CONCERNANT LES DATES DE RÉUNIONS DU CCU**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-030 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 15 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer les dates des réunions des mois restants en 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que les réunions du Comité consultatif d'Urbanisme se tiennent le 25 octobre, le 8 novembre et le 6 décembre 2018.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

2018-10-412

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498

Le conseiller André Cliche donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2017-498-2 amendant le règlement de zonage 2017-498 sera présenté et adopté, modifiant entre autres, le montant des amendes pour les locations à court terme.

2018-10-413

NOMINATION DES MEMBRES – COMITÉ DES SENTIERS

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-327 concernant la formation du Comité des Sentiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de nommer les personnes suivantes au Comité des Sentiers :

Secteur Montfort :
Madame Anne Pelouas
Monsieur Harvey Lazar

Secteur Laurel :
Monsieur Pierre-Luc Labelle
Monsieur Richard Raymond

Secteur St-Michel :
Madame Johanne Piché
Monsieur Pierre Blache

Représentant de la Municipalité :
Monsieur Stéphane Legault, directeur de la Vie communautaire, des Loisirs et de la Culture ;

Représentant de la SOPAIR/MRC
À déterminer

Représentant du Club de ski Viking
Monsieur David Marshall

Expert en cartographie
Monsieur Chris Teron

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018

CERTIFICAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 19e jour du mois d'octobre deux mille dix-huit.

2018-10-414 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 46 minutes.

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F030

No de résolution
ou annotation

Les Éditions Juridiques FD - Farnham, Qc - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251- No. F030